

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du lundi 13 novembre 2017 à 19 h

« L'art lave notre âme de la poussière du quotidien ».
— Pablo Picasso

N° 2327

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 13 novembre 2017 à 19 h**.

Présences : Sièges N° 1 : Mélissa Théberge
Siège N° 2 : Sylvain Chabot
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Sièges N° 5 : Daniel Dodier

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

Du lundi 13 novembre 2017 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Demande de permis de colportage – Extincteurs domestiques
 - 5.2 Brunch annuel des Chevaliers de Colomb
 - 5.3 Demande d'aide financière – Nez rouge
 - 5.4 Déneigement OMH de Stoke
 - 5.5 Campagne poinsettias – Maison Aube-lumière
 - 5.6 Demande de permission de circuler – Quad Sherbrooke-Ascot Corner
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Achat – Banque d'heure Infotech
 - 6.1.2 Renouvellement assurances 2018
 - 6.1.3 Séance spéciale sur le budget 2018
 - 6.1.4 Renouvellement Réseau d'information municipale
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Entente inter-municipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2018
 - 6.3 Culture
 - 6.3.1 Aide financière projet « Gens de chez-nous »
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.4.1 Adhésion Association de location de salles du Québec
 - 6.4.2 Déverrouillage automatique de portes en cas d'alarme incendie
 - 6.5 Loisirs
 - 6.5.1 Étude géotechnique – Nouvelle patinoire projetée
 - 6.5.2 Aide financière annuelle – Phénix Stoke (soccer)
 - 6.5.3 Aide financière annuelle – APLS
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Changement de dénomination du titre aux travaux publics
 - 6.6.2 Remboursement de frais d'utilisation de cellulaire
 - 6.6.3 Photos et mosaïque souvenir des élus
 - 6.6.4 Dépôt des rapports de dépenses des candidats
 - 6.6.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
 - 6.6.6 Formation de comités de travail des élus
 - 6.6.7 Souper de Noël des employés et élus municipaux
 - 6.6.8 Remboursement - Formation Négociation collective

- 6.6.9 Formation - Loi 122
- 6.6.10 Régime volontaire d'épargne-retraite
- 6.6.11 Instauration d'une Programme d'aide aux employés
- 6.6.12 Appel d'offres – Conseiller juridique négociation convention collective
- 6.6.13 Nomination d'un substitut au maire à la MRC
- 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Aide financière – Formation des pompiers à temps partiel 2018
- 6.8 Voirie
 - 6.8.1 Subvention PAARM 2017-2018
 - 6.8.2 Mise à niveau véhicules de service – Voirie
 - 6.8.3 Chemins non-ouverts pour l'hiver 2017-2018
 - 6.8.4 Octroi de contrat – Arpentage programme RIIRL
 - 6.8.5 Octroi de contrat – Achat et pose de glissière de sécurité
- 7. Remise des rapports des officiers municipaux
- 8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
- 9. Autres sujets
- 10. Avis de motion
- 11. Règlements
 - 11.1 Règlement N° 533 - Modifiant le Règlement de zonage N° 460
- 12. Invitations
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-278

D'AJOUTER le point : 6.6.14 Formation aux élus

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-279

D'ADOPTER le procès-verbal du 2 octobre 2017 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 31 octobre 2017.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

On félicite les membres du conseil pour leur implication dans leur nouveau mandat.

Un citoyen demande si on peut déplacer la période de question à la fin car il arrive souvent que des gens viennent s'expliquer longuement puis quittent.

5. Demandes écrites ou verbales

- 5.1 Demande de permis de colportage – Extincteurs domestiques

ATTENDU QUE les colporteurs et sollicitateurs doivent demander et obtenir une licence de colporteur;

ATTENDU QUE la municipalité ne souhaite pas le colportage ni de sollicitations porte à porte sur son territoire;

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2017-280

DE REFUSER de donner le droit de passage à Sécurmax Estrie pour de la vente porte à porte et ou sollicitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Brunch annuel des Chevaliers de Colomb

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent un brunch de Noël le 10 décembre prochain, où seront remis des cadeaux aux enfants, en présence du Père Noël;

ATTENDU QUE le comité organisateur sollicite le don de prix de présence;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés 2017-281

D'OFFRIR quatre (4) certificats cadeaux d'une valeur de 25 \$ chacun à utiliser auprès d'activités sportives, de loisirs ou culturelles offertes par les organismes de la Municipalité.

D'ENCOURAGER les élus et la population en général à participer à l'événement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 Demande d'aide financière – Nez rouge

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2017-282

D'ACCORDER la somme 100 \$ à titre de subvention pour Opération Nez rouge sur le territoire satellite du Val-Saint-François pour couvrir les coûts d'essence 2017 (montant total de près de 1 850 \$ divisible parmi les 18 municipalités desservies).

DE PUBLIER ET AFFICHER l'information pour l'utilisation de ce service auprès de la population durant la période des Fêtes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 Déneigement OMH de Stoke

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Stoke nous a demandé d'offrir le service de déneigement pour la saison 2017-2018;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-283

DE DEMANDER une compensation de 700 \$ pour la prestation de ce service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.5 Campagne poinsettias – Maison Aube-lumière

ATTENDU QUE la Maison Aube-Lumière offre des soins palliatifs pour des gens occupant notre territoire;

ATTENDU QUE la campagne Noël-Poinsettias est une activité de financement important pour l'organisme;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés 2017-284

DE PARTICIPER à la campagne de poinsettias pour la somme de 34 \$, 44 \$ ou 66 \$ pour 2 (livraison incluse).

D'ENCOURAGER la population en général à participer à la campagne.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.6 Demande de permission de circuler – Quad Sherbrooke-Ascot Corner

ATTENDU QUE le Club Quad Sherbrooke-Ascot Corner a transmis une demande de droit de circulation afin d'emprunter ou traverser certaines voies publiques au cours de la saison 2016-2017;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-285

D'AUTORISER le Club Quad Sherbrooke-Ascot Corner à emprunter les voies publiques suivantes :

5^e Rang Ouest : 1 km (entre les adresses civiques 114 et 126)

5^e Rang Ouest : 0.1 km (à partir de l'intersection de la route 216 vers l'ouest)

5^e Rang Est : 0.1 km (à partir de l'intersection de la route 216 vers l'est)

Chemin du Lac : 1 km (à partir de l'intersection du 5^e Rang Est vers le nord)

Chemin Pinard : 1 km (à partir de l'intersection du 5^e Rang Est vers le sud)

Chemin Côté : 0.5 km (au bout du chemin)

4^e Rang Est : 1 km (à partir de l'intersection de la route 216 vers l'est)

Pour la saison 2017-2018 aux mêmes conditions qu'auparavant en matière d'assurance et de signalisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 Achat – Banque d'heure Infotech

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-286

QUE la Municipalité de Stoke achète une banque d'heures auprès du fournisseur informatique Infotech Développement de 26 heures au coût de 1 960 \$ plus taxes.

EN CONSIDERANT que cette banque d'heures peut servir pour de la formation, des appels de services et autres choses tels que stipulées dans le contrat initial signé entre les parties

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.2 Renouvellement assurances 2018

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-287

DE RENOUVELER le contrat d'assurance avec Groupe Ultima inc. pour la somme de 40 113 \$ payable en trois versements frais d'intérêts de 1 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.3 Séance spéciale sur le budget 2018

ATTENDU QUE le budget doit être adopté lors d'une séance spéciale où seulement ce sujet est traité;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-288

DE TENIR une séance spéciale le lundi 11 décembre 2017 à 19 h, dont l'ordre du jour se lira comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du budget 2018 de la Municipalité de Stoke
4. Adoption du règlement N° 541 de taxation 2018
5. Liste des dépenses incompressibles
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

DE MANDATER la directrice générale pour publier un avis public en ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.4 Renouveau Réseau d'information municipale

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-289

DE RENOUVELER l'abonnement au bulletin électronique d'information municipale pour la somme de 500 \$ plus taxes.

DE FOURNIR les informations aux élus pour qu'ils puissent profiter de l'abonnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Entente inter-municipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2018

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente inter-municipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

Ressource rédaction et support conseil	50 \$ / heure
Ressource cartographique et support technique	30 \$ / heure

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke prévoit refaire son plan de zonage suite à la rénovation cadastrale;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-290

D'ADHERER à l'entente inter-municipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées ;

DE RESERVER un montant de 2 500 \$ pour l'année 2018 selon la répartition suivante : 35 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 25 heures pour la ressource cartographique et support technique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.3.1 Aide financière projet « Gens de chez-nous »

ATTENDU QU'UN projet a été déposé auprès du comité culture et accepté par celui-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal avait autorisé une réserve discrétionnaire au comité (rés. 2017-094)

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-291

DE VERSER une aide financière de 7 680 \$ ventilé selon les besoins du projet et sur deux (2) années financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 Adhésion Association de location de salles du Québec

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-292

D'INSCRIRE la Municipalité de Stoke à l'Association de Location de Salles du Québec « A.L.S.Q. » pour promouvoir toutes les locations de salles du Centre communautaire et culturel de Stoke en bénéficiant de l'adhésion gratuite pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4.2 Déverrouillage automatique de portes en cas d'alarme incendie

ATTENDU QUE le rapport d'inspection des portes et système d'alarme incendie du Centre communautaire a démontré que deux portes ne se déverrouillaient pas automatiquement en cas d'alarme incendie;

ATTENDU QUE cet équipement est nécessaire à la sécurité des usagers du Centre communautaire;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-293

DE DONNER le mandat à Serge Garant électrique (Luminex 2013 inc.) pour la somme de 1 640 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 Loisirs

6.5.1 Étude géotechnique – Nouvelle patinoire projetée

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite étudier la faisabilité de mise à niveau de la patinoire municipale;

ATTENDU QUE un appel d'offres sur invitation écrite a été envoyé auprès de deux soumissionnaires pour faire une étude géotechnique afin de localiser adéquatement la nouvelle patinoire;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-294

D'ACCEPTER l'offre la plus basse soit celle de EXP. Pour la somme de 3 500 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.2 Aide financière annuelle – Phénix Stoke (soccer)

ATTENDU que l'Association du soccer de Stoke a demandé une contribution de la municipalité pour les 99 joueurs inscrits;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-295

D'ACCEPTER la demande et de verser 1 287,50 \$ à l'Association de soccer de Stoke pour la saison été 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.3 Aide financière annuelle – APLS

ATTENDU que l'Association de protection du lac Stoke a demandé une contribution de la municipalité la bonne marche de ses activités;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-296

D'ACCEPTER la demande et de verser 600 \$ à l'Association de protection du lac Stoke pour 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 Ressources humaines

6.6.1 Changement de dénomination du titre aux travaux publics

ATTENDU QUE pour faciliter la description du poste du responsable des travaux publics il avait été entendu de la dénomination Contremaître des travaux publics;

ATTENDU QUE toute la documentation interne et les références au poste se font sous la dénomination de Directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE le changement de dénomination ne change en rien les tâches, rémunération ou toutes autres ententes intervenues entre les parties;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-297

DE CHANGER la dénomination du titre de Contremaître des travaux publics à Directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.2 *Remboursement de frais d'utilisation de cellulaire - employés*

ATTENDU QUE l'utilisation du cellulaire (voix et données) est requise pour les directeurs et un employé à temps partiel;

ATTENDU QUE les employés ont déjà des cellulaires personnels et qu'il n'est pas nécessaire d'acheter de nouveaux appareils;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-298

DE REMBOURSER la facture d'utilisation de cellulaire des directeurs basé sur le forfait suivant: appels entrant et texto illimité partout au Canada, utilisation de données de 2 Go. Le remboursement accordé est de 45 \$ par mois et l'appareil reste la propriété et responsabilité de l'employé.

DE REMBOURSER la facture d'utilisation de cellulaire de la coordonnatrice aux loisirs basé sur le forfait suivant: appels entrant et texto illimité partout au Canada, utilisation de données de 1 Go. Le remboursement accordé est de 35 \$ par mois et l'appareil reste la propriété et responsabilité de l'employé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.3 *Photos et mosaïque souvenir des élus*

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-299

DE DONNER le mandat à Juley Fortier, photographe de prendre les photos des élus du mandat 2017-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.4 *Dépôt des rapports de dépenses des candidats*

ATTENDU QUE le chapitre XIV de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que les candidats doivent remplir le formulaire Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038) dans les 90 jours après le jour du scrutin.

La directrice générale dépose les formulaires dûment remplis pour tous les candidats.

6.6.5 *Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus*

ATTENDU QUE les élus sont tenus par la loi de déposer, dans les 60 jours de leur élection, une déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

La directrice générale dépose les déclarations dûment remplies pour tous les élus.

6.6.6 *Formation de comités de travail des élus*

ATTENDU QUE le fonctionnement interne prévoit des comités de travail pour les élus afin de faciliter la prise de décision aux séances du conseil;

ATTENDU QUE chaque année la responsabilité de ces comités et leur composition sont mis à jour;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-300

DE NOMINER les responsables et représentants des comités tel que présenté à la liste des comités en annexe A des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.7 Souper de Noël des employés et élus municipaux

ATTENDU QU'IL convient de souligner la fin de l'année par une fête pour les employés et élus de la Municipalités;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-301

DE TENIR une activité pour les élus et les employés le mercredi 20 décembre et d'accorder un budget maximal de 1000 \$ pour cette soirée.

D'ACCORDER une somme de 300 \$ pour l'activité du service incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.8 Remboursement - Formation Négociation collective

ATTENDU QU'une formation a eu lieu les 8 et 9 novembre 2017 et que la directrice générale a démontré la pertinence de suivre cette formation;

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont au budget;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-302

DE REMBOURSER les frais d'inscription ainsi que ses autres frais (déplacement, repas) selon la politique en vigueur à la Municipalité pour la formation suivante :
« Négociation d'une convention collective » au coût de 952 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.9 Formation - Loi 122

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-303

QUE la directrice générale soit autorisée à suivre la formation suivante :

« Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur générale et secrétaire-trésorier » deux (2) jours en 2018 (dates à déterminer) au coût de 522 \$ plus taxes.

QUE ses frais d'inscription soient payés par la Municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.10 Régime volontaire d'épargne-retraite

ATTENDU QUE la loi prévoit la mise en place d'un régime volontaire d'épargne-retraite pour toutes les entreprises (privées ou publiques) de plus de 10 employés au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité offre un tel régime pour les employés permanents;

ATTENDU QUE le service incendie compte plus de 10 employés et que certains d'entre eux n'ont pas accès à un tel régime;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-304

D'AUTORISER la directrice générale à mettre en place un régime volontaire d'épargne-retraite;

DE PARTAGER l'information à tous les employés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.11 Instauration d'une Programme d'aide aux employés

ATTENDU QUE la municipalité veut offrir un Programme d'aide aux employés à ses employés permanents;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-305

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à mettre en place un programme d'aide aux employés avec la CRESS (Centre de Recherche et d'Expertise en Service de Santé)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.12 *Appel d'offres – Conseiller juridique négociation convention collective*

ATTENDU QUE la convention collective des employés municipaux vient à échéance le 30 avril 2018;

ATTENDU QUE les négociations devraient être entreprises au début 2018;

ATTENDU QUE la présence d'un conseiller juridique à la table de négociation est requise;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-306

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour une soumission de taux horaire pour les services d'un conseiller juridique pour le mandat de négociation de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.13 *Nomination d'un substitut au maire à la MRC*

ATTENDU QUE conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le conseil doit nommer un substitut au maire, pour le conseil de la MRC.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-307

DE NOMMER le conseiller Steeves Mathieu en tant que substitut au maire pour 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.14 *Formation aux élus*

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-308

QUE les nouveaux élus soient autorisés à suivre la formation suivante :

« Le comportement éthique » le 25 novembre prochain au coût de 245 \$ plus taxes.

QUE ses frais d'inscription soient payés par la Municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.7.1 *Aide financière – Formation des pompiers à temps partiel 2018*

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de deux (2) pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Val-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2017-309

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Val-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8 Voirie

6.8.1 Subvention PAARM 2017-2018

ATTENDU QU'UNE subvention d'aide additionnelle à l'Amélioration du réseau routier municipal a été accordée à la municipalité pour l'exercice financier 2017-2018 sur trois (3) ans pour le remplacement de ponceau du 7^e rang Ouest;

ATTENDU QUE les travaux autorisés sont terminés;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-310

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 7^e rang pour un montant subventionné additionnel de 15 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports, mobilité durable et électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du Lac dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.2 Mise à niveau véhicules de service – Voirie

ATTENDU QUE le véhicule de service pour la voirie avait été acheté sans équipement;

ATTENDU QUE le conseil avait réservé une somme pour ces équipements à même le budget d'achat dont une partie provenait du Fonds de roulement;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés auprès de deux (2) fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-311

D'ACHETER les équipements suivant : pelle à neige, gyrophare, coffres, attache de remorque, radio FM pour un coût approximatif de 15 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.3 Chemins non-ouverts pour l'hiver 2017-2018

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-312

D'APPROUVER la liste des chemins non-ouverts pour l'hiver 2016-2017 suivante :

13 ^e Rang Est	Chemin Coutu	Chemin Desaulniers
Chemin Baillargeon	Rue de la Cachette	Chemin de la Rivière
Chemin de la Domtar	Chemin de la Glacière	Chemin Loiselle
Chemin Perreault	Rue de la Pommeraie	

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.4 Octroi de contrat – Arpentage programme RIIRL

ATTENDU QUE la municipalité souhaite entamer des travaux de réhabilitation de chaussées en 2018 dans le cadre du programme RIIRL;

ATTENDU QUE un appel d'offres sur invitation écrite a été envoyé auprès de deux (2) soumissionnaires pour les travaux d'arpentage.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-313

D'ACCEPTER l'offre la plus basse soit celle de Arpenteurs-géomètres Mercier Meunier inc. pour la somme de 4 495 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.5 Octroi de contrat – Achat et pose de glissière de sécurité

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire installer une glissière de sécurité sur le ponceau du chemin du Lac;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-314

D'ACCEPTER l'offre de Mirtec inc. pour la somme de 5 790 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 31 octobre 2017.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du Règlement N° 521 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-315

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 478 598,46 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées : 188 689,37 \$

Opérations courantes à payer : 247 422,99 \$

Salaires payés : 42 486,10 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

10. Avis de motion

11. Règlements

11.1 Règlement N° 533 - Modifiant le Règlement de zonage N° 460

Dispense de lecture du Règlement N° 533 est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement au moins deux (2) jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

MODIFIANT LES ZONES RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 460 AFIN D'AJOUTER L'USAGE D'HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE, DE BIFFER L'USAGE D'HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE, D'AJOUTER L'USAGE CHENIL, DE BIFFER L'USAGE D'HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA GRILLE DES USAGES ET DES CONSTRUCTIONS AUTORISÉS PAR ZONE DANS CERTAINES ZONES, MODIFIER EN CLARIFIANT CERTAINES DIMENSIONS POUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES.

MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE POUR LES ZONES C-3/R-4 (CARTE 1), AFD-14/RU-4 (CARTE 2), MIX-1/MIX-2/R-6/C-4/V-3 (CARTE 3), V-1/ID-25, V-2/ID-26 (CARTE 5), V3/RF-6 (CARTE 6), C-3/R-1 (CARTE 9)

- ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparait nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement.
- ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- ATTENDU QUE** le 24-09-2015 la réforme cadastrale entrain en vigueur, les limites des lots ont tous été modifiées, les zones ne sont plus exactement sur les limites de lots. Suite à cette réforme, le 24 février 2017, la MRC nous transmettait les données de la CPTAQ la limite de la zone agricole transposée au cadastre du Québec. Du fait même, nous devons modifier le plan de zonage qui fait partie intégrante du règlement de zonage.
- ATTENDU QUE** nous profitons de l'occasion pour apporter certaines modifications qui depuis son adoption en 2012, cause des préjudices à certain citoyens.
- ATTENDU QU'UN** avis de motion a préalablement été donné à la séance du 9 janvier 2017 par Sylvain Paquin;
- ATTENDU QUE** le premier projet de Règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 août 2017.
- ATTENDU QUE** une assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 septembre 2017
- ATTENDU QUE** le deuxième projet de Règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 sans changement.
- ATTENDU QUE** la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie :

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-316

QUE le Règlement N° 533 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 7.4 du Règlement de zonage N° 460 est modifié de manière à autoriser l'usage d'une habitation bifamiliale isolée dans la grille des usages et des constructions d'autorisés dans les zones suivantes : ID-3, ID-5, ID-6, ID-7, ID-8, ID-9, ID-10, ID-11, ID-13, ID-14, ID-16, ID-17, ID-18, ID-19, ID-20, ID-21, ID-22, ID-23, ID-25, ID-26, ID-27, ID-28, ID-29, ID-31, ID-32, ID-33, ID-34, ID-36, ID-39.

Article 3

L'article 7.4 du Règlement de zonage N° 460 est modifié de manière à biffer l'usage d'une habitation bifamiliale isolée dans la grille des usages et des constructions d'autorisés dans les zones suivantes : AF-21, AF26, RF-2, RF-3, RF-5

Article 4

L'article 7.4 du Règlement de zonage N° 460 est modifié de manière à autoriser l'usage un chenil dans la grille des usages et des constructions autorisés par zone, dans les zones suivantes : ID-13 et ID-37

Article 5

L'article 7.4 du Règlement de zonage N° 460 est modifié de manière à biffer l'usage d'une habitation unifamiliale isolée dans la grille des usages et des constructions d'autorisés dans les zones suivantes : ID-35

Article 6

L'article 4.12 du Règlement de zonage N° 460 est modifié de manière à biffer le 3^e paragraphe et remplacer ce dernier et les autres paragraphes de l'article par ce qui suit;

Il ne peut être érigé qu'un seul garage privé détaché par terrain.

Dans les zones C-1, C-2, C-3, C-4, Mix-1, Mix-2, R-1, R-2, R-3, R-4, R-5, RU-1, RU-2, RU-3, Ru-4, V-1, V-2, V-3, la superficie maximale d'un garage privé détaché ou d'un abri d'auto détaché ne peut excéder la superficie du bâtiment principal au sol

Dans toutes les autres zones, la superficie maximale d'un garage privé détaché ou d'un abri d'auto détaché est de :

Superficie du terrain	Dimension maximale
2 999 m ² et moins	70 m ²
3 000 m ² à 3 999 m ²	90 m ²
4 000 m ² à 4 999 m ²	100 m ²
5 000 m ² à 9 999 m ²	120 m ²
10 000 m ² et plus	140 m ²

Dans toutes les zones, la superficie totale de tous les bâtiments accessoires détachés ns peut excéder :

Superficie du terrain	Dimension maximale
2 999 m ² et moins	130 m ²
3 000 m ² à 4 999 m ²	150 m ²
4 000 m ² à 9 999 m ²	180 m ²
10 000 m ² et plus	200 m ²

Article 7

Modification du plan de zonage : suite à l'adoption le 24 septembre 2015 du cadastre du Québec, ce qui vient modifier les limites d'un très grand nombre de lot, puis le 24 février 2017, la MRC nous transmettait les données de la CPTAQ la limite de la zone agricole transposée au cadastre du Québec. Du fait même, suite à ces modifications, la municipalité de Stoke doit adopter et modifier son plan de zonage en apportant des modifications mineurs, déplacer les limites de chaque zone pour les faire coïncider le plus souvent possible avec les limites des lots du cadastre du Québec, tout en respectant le schémas d'aménagement de la MRC.

Article 8

Modification du plan de zonage : une modification est apportée aux limites des zones C-3 / R-4 (carte 1) il s'agit de remettre la zone commerciale le long de la route 216, qui depuis 1991 étant commerciale et en 2012 a été défini comme résidentiel et dans cette section la présence de commerce est très présent, ceci pour rétablir des usages commerciaux autrefois permis.

Article 9

Modification du plan de zonage : une modification est apportée aux limites des zones AFD-14 / RU-4 (carte 2) il s'agit de remettre la limite de la zone résidentielle seulement au sud du 8^e Rang Est. Cette modification avait été apportée dans le but d'aménager un terrain de soccer, étant donné le refus du projet par de la CPTAQ étant en zone verte. Ceci pour rétablir l'usage agricole en zone verte.

Article 10

Modification du plan de zonage : des modifications sont apportées aux limites des zones Mix-1 / Mix-2 / R-6 / C-4 / V-3 (carte 3) il s'agit de faire passer les limites des zones sur les limites des lots.

Article 11

Modification du plan de zonage : des modifications sont apportées aux limites des zones V-1 / ID-25 (carte 5) et V-3 / R-6 (carte 6) il s'agit de faire passer les limites des zones sur les limites des lots et de considérer la zone blanche. Un îlot déstructuré ne peut être en zone blanche.

Article 12

Modification du plan de zonage : une modification est apportée aux limites des zones C-3 / R-1 (carte 9) il s'agit de faire passer les limites de la zone commerciale sur les limites des lots où il existe présentement des commerces.

ADOPTÉ À STOKE, CE 13^E JOUR DE NOVEMBRE 2017

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. Invitations

La Municipalité de Stoke félicite Marie-Anne Catry pour son classement dans les trois (3) finalistes des Prix Arts de de l'Estrie. Un 5 à 7 aura lieu au Restaurant OMG de Sherbrooke, ce mardi 21 novembre 2017.

13. Varia

14. Période de questions

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu que la séance soit levée à 19 h 50.

Rés. 2017-317

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire

ANNEXE A



COMITÉS DE TRAVAIL DU CONSEIL 2017-2020

**Le maire est d'office sur tous les comités.*

COMITÉS	ÉQUIPES
Sécurité publique	Mélissa Théberge (Conseillère #1) Daniel Dodier Steeves Mathieu
Voirie	Steeves Mathieu (Conseiller # 3) Sylvain Chabot Lucie Gauthier
Urbanisme, environnement et développement	Lucie Gauthier (Conseillère # 4) Mélissa Théberge Mario Carrier
Immobilisations, gestion des bâtiments	Daniel Dodier (Conseiller # 5) Sylvain Chabot Mario Carrier
Loisirs, parcs et terrains de jeux Familles et aînés	Sylvain Chabot (Conseiller #2) Mélissa Théberge Mario Carrier
Culture	Steeves Mathieu (Conseiller # 3)
Ressources humaines	Lucie Gauthier (Conseillère # 4) Steeves Mathieu Daniel Dodier
Finances	Mario Carrier (Conseiller # 6) Steeves Mathieu Daniel Dodier
Trans-Appel	Lucie Gauthier (Conseillère # 4)
OMH	Daniel Dodier (Conseiller # 5)